

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CD71

présenté par

M. Orphelin, M. Buchou, M. Fugit, M. Haury, rapporteur Mme Marsaud, Mme Meynier-Millefert,
Mme Park, rapporteure Mme Pompili, Mme Riotton, Mme Sarles, M. Thiébaud, Mme Tuffnell,
Mme De Temmerman, rapporteure et M. Zulesi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.